Bilan carbone du Canton de Vaud : évolution par secteurs d'émissions

Auteur·ices : Marion Lanci (Chargée de mission politique, Objectif Climat Vaud) et Benoît Schilter (analyste bénévole, Objectif Climat Vaud)

Version du 26 août 2026

Résumé

- Selon les projections du bilan carbone, **aucun secteur n'atteindra les objectifs** de réduction des émissions de GES pour 2030.
- Selon les prévisions, **les émissions territoriales ne diminueraient que de 30 % d'ici 2030,** contre les 50 % visés.
- Les principales sources d'émissions territoriales sont : les bâtiments, les transports, l'industrie et l'agriculture.
- **Les émissions nettes de GES des forêts et des sols correspondent à environ 4% des émissions territoriales** en 2023 à cause du réchauffement climatique.
- Les émissions territoriales liées aux **transports ont augmenté de 8%** depuis 1990.
- **Le secteur du transport représente 40% des émissions totales**.
- 31% des émissions totales proviennent du secteur "consommation" (émissions extra-territoriales) incluant la consommation de biens et services, l'alimentation importée et la construction.

Préambule

La Coalition Objectif Climat Vaud publie un document en deux parties à propos du dernier bilan carbone du canton, rendu public en janvier 2026. Le bilan carbone permet à la coalition d'évaluer le succès ou l'échec des mesures politiques mises en œuvre actuellement au vu des impératifs de réduction pour 2030, 2040 et 2050.

Dans le cadre de ses activités d'observatoire citoyen de la politique climatique cantonale, le Cercle politique de la coalition a souhaité se pencher davantage sur les chiffres communiqués par le Conseil d'État, représenté par Valérie Dittli lors de la Conférence de presse du 30 janvier 2026, afin de **clarifier l'empreinte carbone réelle du canton** et de discuter succinctement les secteurs d'émissions de gaz à effet de serre (GES) et leurs trajectoires de réduction.

Cette seconde partie du document aborde les secteurs d'émissions et discute des trajectoires de réduction dans le temps et des perspectives.

Objectif Climat Vaud
Rue de Genève 52 1003 Lausanne
objectifclimat.ch

Inventaire par secteurs d'émissions 3
Les émissions dans le temps 4
Le bilan carbone de l'administration cantonale 5
Les objectifs de réduction des émissions de GES sont-ils atteignables ? 5
Conclusion 8
Références 9

Inventaire par secteurs d'émissions

Dans les bilans carbones, les émissions de GES sont déclinées par secteurs. Ceux-ci sont définis dans le GHG Protocol et précisés par le Cercle Climat, entité de coordination entre administrations cantonales travaillant sur la durabilité à l'échelle nationale.

*Info : Il est important de souligner qu'il s'agit de **secteurs à la source des émissions et non pas de secteurs économiques**. Par exemple, pour comprendre l'empreinte carbone du béton, il faut additionner des contributions des secteurs de l'industrie vaudoise, des bâtiments, de la construction et des transports. Il s'avère donc compliqué de générer ces données par secteur économique.*

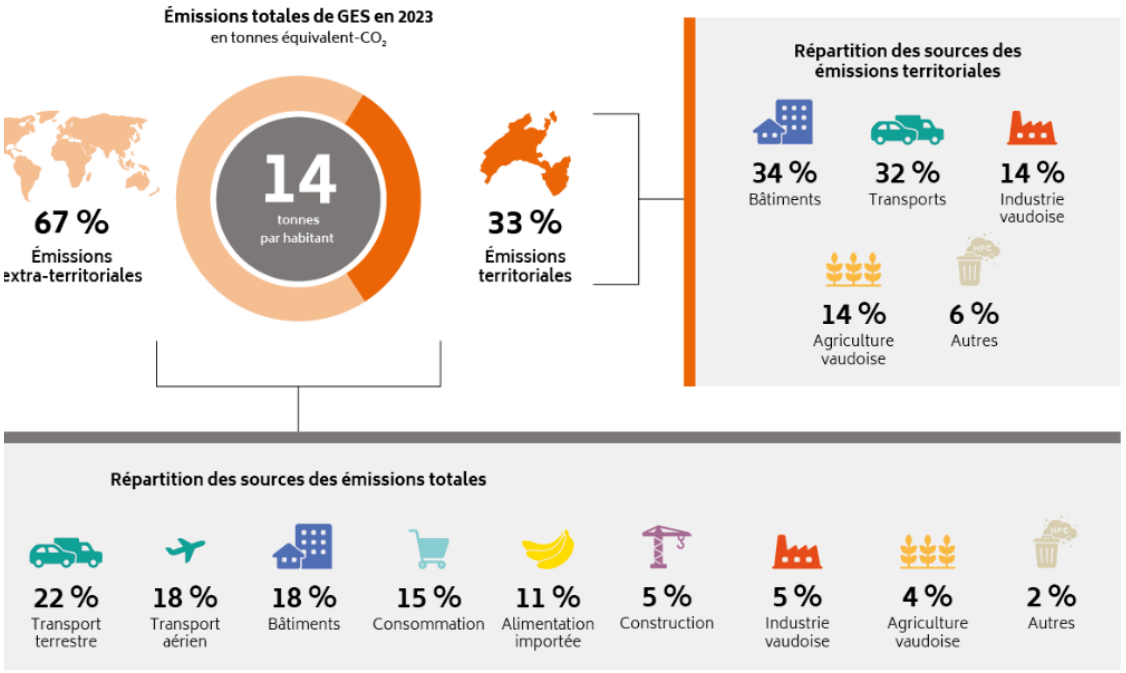


Figure 1 : Les émissions totales de GES en 2023 dans le Canton de Vaud. (1.)

La Figure 1 illustre la répartition des émissions territoriales et totales par secteur. Les émissions territoriales renvoient aux secteurs des bâtiments, des transports, de l'industrie vaudoise, de l'agriculture vaudoise et au secteur "autres". Les émissions extraterritoriales renvoient au transport aérien, à la consommation, l'alimentation importée, la construction et aussi au secteur du transport terrestre (11.5%) (1, p.12) et des bâtiments (6.6%) (1, p.17).

Il s'avère qu'une donnée importante manque sur cette figure. En effet, le rapport du bilan carbone indique que **les forêts et sols du canton ont été émetteurs nets de CO2 et ont contribué à hauteur de 4% des émissions territoriales en 2023** (1, p.38) Ces émissions ne sont pas comptabilisées dans le bilan carbone à cause des recommandations méthodologiques intercantonales (1, p.8). Pourtant, **les forêts et sols sont considérés comme des puits de**

carbone indispensables à l'atteinte de l'objectif zéro net en 2050. L'équilibre entre la capacité de stockage et la capacité d'émission semble s'inverser **à cause de la mortalité accrue des arbres due aux épisodes de sécheresse répétés et au réchauffement climatique.** Ce phénomène qui suit une tendance nationale particulièrement alarmante (2.), est observé pour la première fois dans le canton.

Les émissions dans le temps

Tableau 1 : Évolution des émissions territoriales de GES en équivalents CO2 du Canton de Vaud, sur la base des données du bilan carbone (1.)

Secteurs émissions t.*	1990-2023	Objectifs 2030	Projections 2030
transports	**+8%**	-25%	nd**
bâtiments	-41%	-65%	**-55%**
industrie VD	-18%	-35%	**-25%**
agriculture VD	-17%	-20%	nd**
autres	**+10%**	nd**	nd**
émissions territoriales	-21%	-50%	**-30%**

**Pour les détails des secteurs des émissions territoriales, voir le bilan carbone (1.)*
***nd = non déterminé*

Les émissions territoriales ont baissé de 21% entre 1990 et 2023. Bien que certainement surestimée à cause d'éléments conjoncturels et méthodologiques (3.), cette tendance doit être vue comme encourageante. Cette faible diminution est le résultat d'une baisse importante dans le secteur des bâtiments et de réductions lentes mais visibles des secteurs de l'industrie et de l'agriculture. Néanmoins, en 2023, **les émissions territoriales liées au secteur des transports sont 8% plus élevées qu'en 1990.** Concernant la hausse de 10% du secteur "autres", cela est lié à *"une augmentation de l'utilisation des HFC qui ont rapidement remplacé les CFC à la suite de la signature du Protocole de Montréal en 1989"*, visant à lutter contre le trou dans la couche d'ozone (1. p.27).

Pour les émissions extraterritoriales qui représentent deux tiers des émissions totales (Figure 1), nous considérons[1] **une augmentation de +119% entre 1990 et 2023** (basé sur les données du Global Carbon Budget Project, reprises sur le site Our World in Data (OWID) (4.) et une stabilisation entre 2015 et 2023. Comme il n'existe ni d'objectifs chiffrés de réduction de ces émissions et ni mesures pour agir sérieusement sur les secteurs d'émissions extraterritoriales, il n'est pas possible de déterminer l'écart entre l'objectif de 2030 et les projections.

Malgré la baisse des émissions territoriales et à cause de l'augmentation des émissions extraterritoriales, les émissions totales ont seulement diminué de 5% entre 2015 et 2023 selon le bilan carbone. Toutefois cette réduction de seulement 5% ne peut pas être considérée comme robuste du fait des fortes incertitudes liées à l'inventaire des émissions extraterritoriales (1 p.6).

Le bilan carbone de l'administration cantonale

Un bilan carbone lié au fonctionnement de l'administration vaudoise est publié séparément du bilan du territoire (5.) et permet d'évaluer l'exemplarité de l'État. Les sources d'émissions sont la construction (32%), les déplacements pendulaires et professionnels (26%), les achats (22%) et les bâtiments (chaleur et électricité, 14%), la restauration collective (3%), l'agriculture vaudoise (2%) et les déchets et eaux usés (1%). Vu que **les émissions totales de l'administration vaudoise représentent moins de 1% des émissions du canton**, nous ne nous attardons pas davantage sur les détails des secteurs. Nous commentons ci-dessous les dynamiques actuelles de réduction d'émissions.

Les objectifs de réduction des émissions de GES sont-ils atteignables ?

Pour rappel, dans le bilan carbone, il est stipulé : "***Si le rythme de réduction des émissions se poursuit, nous atteindrons -30% d'ici 2030 au lieu de -50%***" (1, p.10). Le Tableau 1, comparant les valeurs projetées dans le bilan carbone, basé sur l'hypothèse d'une poursuite du rythme actuel de réduction d'émissions, avec les objectifs 2030, appuie ce propos. Ainsi, au rythme actuel, **aucun objectif sectoriel et général ne pourra être atteint en 2030**.

Ces conclusions sont très préoccupantes et soulèvent la question de l'adéquation des solutions proposées par l'État pour atteindre les objectifs ancrés depuis juin 2023 dans la Loi fédérale sur le climat et l'innovation (LCI) ainsi que dans la Constitution vaudoise (6.). Selon le rapport

[1] Voir notre premier rapport Bilan carbone du Canton de Vaud : considérer les émissions totales

du bilan carbone, la vitesse de réduction des émissions territoriales doit "doubler" (1, p.10). Ces propos simplifient une réalité complexe car chaque secteur nécessite un rythme distinct.

Pour ce faire, l'accélération des mesures du Plan climat vaudois 2e génération (PCV2) est préconisée. Pour notre coalition, **il ne s'agit pas uniquement d'un problème de vitesse mais également de contenu des mesures qu'il faut renforcer.**

Aspects temporels. Dans notre document d'analyse du Plan climat, il est observé que le cycle de vie des mesures prioritaires du Plan climat (les mesures emblématiques) est très long et incompatible avec les objectifs cantonaux de 2030 et suivants : de leur rédaction par l'administration, à leur adoption par le Conseil d'État, à leur publication officielle, au travail en Commission jusqu'au vote final au Grand Conseil, **plus de 4 à 5 ans peuvent s'écouler.** Il faut **ajouter à cela les temps de mise en œuvre et d'implémentation qui prendront souvent des années.** Nous ne pouvons à ce jour donner une temporalité précise car les informations de mise en œuvre et suivi des mesures ne sont rendues accessibles au public que difficilement. De plus, certaines mesures du PCV2 correspondent à des premières étapes appartenant à des projets plus conséquents qui nécessiteront le développement de nouvelles mesures pour avoir réellement un impact sur les émissions de CO2.

Périmètre de calcul. Comme les émissions extraterritoriales ne sont pas sujettes à des objectifs de réduction, agir sur celles-ci n'est pas une priorité. Pourtant comme le montre la première partie de ce document, lorsque comprise ensemble (territoriales et extraterritoriales), les **émissions du canton n'ont pas diminué mais augmenté.** Ne pas suffisamment agir sur ces émissions revient à développer des politiques climatiques insuffisantes.

Faible exemplarité de l'État. Selon le bilan carbone de l'administration cantonale, leurs émissions totales ont seulement diminué de 5% entre 2019 et 2023, aucun chiffre n'existe pour 1990. L'objectif du zéro net en 2040 (qui provient de la Loi Climat et Innovation) semble bien loin : **en continuant ainsi l'administration aura réduit ses émissions de seulement ⅓ en 2040 par rapport à 2019** (5.). Les émissions de l'administration ne représentent que 1% des émissions totales du canton, mais le devoir d'exemplarité de l'État nécessite un renforcement significatif des actions. Par des actions ambitieuses, l'administration peut induire un élan de propagation des bonnes pratiques.

Contenu des mesures. Il est difficile d'estimer le potentiel impact sur les émissions CO2 résultant de l'implémentation de toutes les mesures du PCV2. Toutefois, **nous émettons de forts doutes sur le fait qu'elles permettent réellement le respect des objectifs.** Le fait que certaines peuvent être **affaiblies** (par exemple, la révision de la Loi sur l'énergie) voire **refusées** par le Grand Conseil complique encore la situation. Cela est aussi rendu possible par

le morcelage des mesures en plusieurs temporalités qui augmente le risque que la mesure ne se réalise pas jusqu'au bout.

Dans le rapport du bilan carbone, plusieurs leviers d'actions spécifiques aux différents secteurs sont décrits comme moteurs de réduction des émissions de GES (voir l'annexe). Ils sont présentés comme des priorités du Conseil d'État pour atteindre les objectifs 2030 et suivants. Or, **l'impact réel de ces leviers (et mesures associées du PCV2), principalement incitatifs, restent incertains.** Leur déploiement nécessite un réel engagement politique du Conseil d'État et du Grand Conseil, pour l'instant absent. L'exemple du secteur des transports permet d'illustrer les défis à venir. Les émissions ont augmenté de 8% depuis 1990 (Tableau 1) et aucune action politique forte n'est encore engagée. Dans le rapport du bilan carbone, les leviers évoqués nécessitent des changements structurels majeurs comme : le développement d'infrastructures importantes, la réduction des distances parcourues, l'optimisation de l'usage des voitures et l'électrification du parc automobile. Ces leviers reposent sur des processus politiques complexes et incertains (comme la révision du Plan directeur cantonal et de la Loi sur les routes) qui se déploient dans une temporalité longue. Il est difficile d'identifier les mesures du PCV2 qui permettront d'accompagner et stimuler les changements requis.

Conclusion

Ce document, structuré en deux parties - la première montrant l'empreinte carbone du canton et la seconde discutant des secteurs d'émissions de GES, des trajectoires de réduction et des perspectives d'action - démontre l'ampleur de l'action politique qui doit venir pour respecter les objectifs climatiques et limiter les conséquences du réchauffement climatique.

Au vu de l'empreinte carbone du canton, **la réponse politique actuelle est faible et largement insuffisante**, même lorsqu'il s'agit des objectifs de réduction des émissions territoriales. Nous observons **un manque de volonté politique** qui ne permet pas d'agir suffisamment. Il faut :

- **accélérer l'adoption des mesures** du Plan climat en attente,
- **accélérer l'adoption de la Loi climat et durabilité**, condition cadre de la mise en oeuvre du Plan climat
- **accélérer la mise en œuvre** des mesures actuelles du Plan climat,
- **renforcer le Plan climat** avec de nouvelles mesures agissant en priorité sur les transports, les émissions extraterritoriales.

Références

1. Bilan des émissions de gaz à effet de serre 2023 du canton de Vaud: émissions territoriales et extraterritoriales (2026).
2. Bilan des gaz à effet de serre lié à l'utilisation des terres
3. Émissions de CO2 du canton de Vaud en 2030: différentes études, différents résultats?
4. OWID data Switzerland
5. Bilan des émissions de gaz à effet de serre 2023 de l'administration cantonale vaudoise
6. Cadre légal et gouvernance de la politique climatique

Merci aux relecteur·ices : Ella-Mona Chevalley (Chargée d'évaluation et de mobilisation, OK Climat), Théo Milliez (Ingénieur en environnement EPF), Caroline Lot (Chargée de communication, Objectif Climat Vaud), Marc Schlesser (bénévole cercle politique, Objectif Climat Vaud), Brigitte Nicod (bénévole cercle politique, Objectif Climat Vaud).